

## **Promulgation d'ouvrages catéchétiques pour le diocèse de Perpignan-Elne**

Au seuil de l'Année de la foi initiée par le Pape Benoit XVI, en cohérence avec les deux textes votés par les évêques de France à Lourdes en 2005 : « Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France », (approuvés par la Congrégation du Clergé en 2006) et « les Principes d'organisation », en harmonie avec la constitution synodale promulguée le 7 septembre 2008 à Font Romeu (p.28 chapitre II.. « des communautés qui témoignent, proposent et partagent la foi »), je promulgue les ouvrages catéchétiques suivants qui doivent être utilisés dans les communautés de paroisses et établissements de l'Enseignement Catholique du diocèse de Perpignan-Elne pour une durée de 6 ans à partir de ce jour.

### **Pour les enfants**

- Seigneur, tu nous appelles (Diocèse de Lyon, Tardy)
- Nathanaël, une catéchèse pour les 8-11 ans (Diocèse d'Angers, Médiaclap)
- Porte-Parole » (Diocèse de Montpellier, CRER)

### **Pour les collégiens (6ème à 3ème)**

- Kim et Noé (Diocèse d'Angers – suite de Nathanaël )
- Sel de Vie (CRER)
- Tu nous parles en chemin (Décanord)

## **Dans l'Enseignement catholique**

### **1er degré**

- Zou
- Nathanaël (Médiaclap)
- Catéclie

### **Collège**

- Kim et Noé (Médiaclap)

### **Lycée**

- Aimer l'avenir (Diocèse d'Angers)

## **Préparation aux sacrements**

### **Baptême**

- Je demande le baptême et l'eucharistie (CRER)

### **Eucharistie**

- Vers la 1ère des communions (CRER)
- Quelle joie de participer au repas du Seigneur (APCR Saint Dié)

### **Confirmation**

- Chemin vers la confirmation (Mame/Tardy)

*« Proposer à des enfants et à des jeunes de vivre la rencontre du Christ en leur ouvrant les trésors de l'Écriture, de la prière et de la célébration, de la vie de l'Église, de la vie des témoins... »*

*Leur proposer à leur tour de nourrir leur vie de l'Eucharistie et de la rendre plus forte par l'accueil des sacrements, ouvrir avec eux leur chemin de foi : chemin de disciples et de témoins, c'est pour l'Eglise diocésaine, pour une communauté chrétienne, pour des catéchistes et des animateurs, une tâche prioritaire.*

*Proposer la foi, c'est faire œuvre missionnaire*

*« La mission renouvelle l'Eglise, renforce la foi et l'identité chrétiennes, donne un regain d'enthousiasme et des motivations nouvelles. La foi s'affermi lorsqu'on la donne » (Jean-Paul II Redemptoris missio)*

*Les documents ne sont que des instruments... des moyens... mais ils proposent un cheminement organisé. Ils ne sont pas le but de la catéchèse. Ils sont au service d'une approche de la foi. Le rôle des catéchistes ou des animateurs d'aumônerie est capital : c'est le rôle du témoin... qui lui-même est en cheminement de foi... et tendu vers la rencontre du Christ à toujours revitaliser.*

*Cette proposition de la foi est ecclésiale. La vie du groupe est le premier lieu de cette expérience de foi. Il est lieu d'évangélisation : là, la Bonne Nouvelle retentit à travers le « vécu » évangélique du groupe.*

*Aucun groupe de catéchèse ou d'aumônerie n'est en autonomie...*

*Il est important que, régulièrement, les liens soient signifiés entre la « grande » communauté paroissiale et ces groupes d'annonce de la foi – d'où la programmation régulière de temps communs de célébrations, de fête, de rencontre... la célébration des sacrements est toujours un temps fort pour une communauté chrétienne.*

*La proposition de la foi à des enfants et à des jeunes et par là-même à des familles n'est pas activité « annexe » et autosuffisante d'évangélisation mais expression d'un projet pastoral spécifique porté par toute une communauté chrétienne. Le conseil pastoral est donc le lieu de prise en compte de cet engagement pastoral de toute la communauté.*

*Je demande que le choix des documents, leur mise en œuvre, leur accompagnement en quelque lieu que ce soit, donne lieu à une collaboration pastorale fructueuse entre les prêtres, les responsables locaux de pastorale, de catéchèse ou d'aumônerie et le Service diocésain de pastorale catéchétique ou de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique.*

*Si, exceptionnellement, une paroisse ou un établissement scolaire catholique envisage d'utiliser d'autres modules que ceux mentionnés ci-dessus, les responsables devront préalablement m'en demander l'autorisation, par l'intermédiaire des services concernés.*

*Cette promulgation prend effet au 1er septembre 2012.*

Par mandement  
Le Chancelier

+ André MARCEAU  
Evêque de Perpignan-Elne »